DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

582 Rue Font de Lagier
04130 VOLX

Tél. 04 92 70 13 00

E-Mail : courrier@cdg04.fr
Site web : www.cdg04.fr

NOTE D'INFORMATION

N° 2025/013 **VB**

À l'attention de :

- Mme la Présidente du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence,
- Mmes et MM. les Maires et Président.e.s d'Établissements Publics Intercommunaux,
- Mmes et MM. les Directeurs.rices Généraux.ales des Services et Secrétaires Généraux.ales de Mairie.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE RSU 2024

Institué par la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, le **Rapport Social Unique (RSU)**, se substituant au Bilan Social, doit obligatoirement être élaboré tous les ans.

La campagne RSU pour l'année 2024 est ouverte jusqu'au 31 octobre 2025, vous pouvez d'ores et déjà accéder à la **saisie en ligne** de votre enquête sur les données en vous connectant à l'application « Données sociales » :

- ✓ depuis l'un des navigateurs internet suivants : Google Chrome **ou** Mozilla FIREFOX,
- ✓ via ce lien https://bs.donnees-sociales.fr/ à l'aide de l'identifiant et le mot de passe temporaire qui vous ont été adressés par mail.

Un pré-remplissage de vos données peut être effectué :

- ✓ soit par un import N4DS / DSN (⚠ pour les collectivités ayant CIRIL en logiciel de paye nous vous conseillons de régénérer vos DSN 2024),
- ✓ soit par un import d'un fichier d'échange SIRH (⚠ module payant de votre logiciel).

NOTA à l'attention des communes et établissements adhérents à notre service « Paies des collectivités » **en 2024** : **votre DSN sera prochainement versée dans l'application,** ce qui permettra un pré-remplissage de vos données. Vous devrez ensuite vérifier les informations, compléter les indicateurs et nous transmettre votre RSU. Si vous disposez de budget annexe, vous devrez alors ajouter ces agents à votre déclaration.

Par ailleurs, pour vous accompagner et/ou vous assister lors de cette nouvelle campagne, vous pouvez :

- ✓ télécharger et/ou consulter le nouveau guide utilisateur, une FAQ, la notice des indicateurs RSU, des informations et des outils divers, en vous connectant à : https://donnees-sociales.fr/mode-demploi-2-2/
- ✓ contacter **Madame Valérie BLANC**, Responsable du secteur « Données et prestations sociales »
- soit par courriel à : **donnees.sociales@cdg04.fr**
- soit par téléphone au : **04.92.70.13.03.**

Enfin, je vous rappelle que TOUTES les collectivités territoriales disposant d'un SIRET doivent effectuer cette déclaration, même si elles n'ont ni budget ni personnel. Si votre collectivité ou établissement n'est plus actif (ex : CCAS, caisse des écoles…), vous devez :

- ✓ soit effectuer ces déclarations et en rendre compte auprès du comité social territorial (CST) ainsi qu'à votre assemblée délibérante, mais également effectuer toutes les autres formalités règlementaires (vote du budget etc…), chaque année,
- ✓ soit la dissoudre.
  Si vous choisissez de procéder à la dissolution, un service dédié de l'**INSEE** vous indiquera, en fonction de votre situation, la procédure à suivre.

  Courriel : **sirene-secteurpublic@contact-insee.fr**
  Téléphone : **02.38.69.52.60**.

Madame Valérie BLANC reste à votre disposition pour toute information complémentaire et notamment en cas de non-réception du mail vous communiquant vos identifiant et mot de passe temporaire pour accéder à l'application « Données sociales ».

A Volx, le 15 AVR. 2025

Centre Départemental de Gestion Alpes de Haute Provence ★ 04 ★

Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.